



VILLE de RODEZ

Décision du Maire n° DEC2024/0237

Objet : Travaux de mise en accessibilité et d'investissement du groupe scolaire Gourgan lots n°01, 06, 08 et 10
Marché en procédure adaptée n°23035-01, 06,08 et 10

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération N° DEL2020-089 du Conseil Municipal en date du samedi 11 juillet 2020 rectifiée par la délibération N° DEL2020-277 du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 2020 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu la décision du Maire n°DEC2024/0071 du 21 mars 2024 relative à la conclusion d'un marché de travaux pour la mise en accessibilité et d'investissement du groupe scolaire Gourgan et plus particulièrement pour les lots n° :

- 01 (VRD-Espaces Verts) avec la société SAS Catusse TP (12 000 Rodez),
- 06 (Cloisons sèches/Menuiseries Intérieures avec la société SARL Loubiere (12 850 Onet le Château),
- 08 (Peinture et revêtement muraux -Revêtement de sol souple) avec la société SAS Gaston père et Fils (12 300 Decazeville
- 10 (Chauffage- Sanitaire-Ventilation) avec la société SAS Thermatic (12510 Olemps)

Vu les devis proposés par les titulaires du marché,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés en date du 17 octobre 2024 pour les lots n°01 et n°06 concernés,

Considérant la nécessité au vu de l'avancée des travaux, de prendre en compte ces prestations supplémentaires pour la bonne exécution des marchés ; qu'il y a lieu dès lors d'établir des avenants prenant en compte ces modifications,

Décide

Article 1 : Objet

De signer plusieurs avenants aux marchés de travaux de mise en accessibilité et d'investissement du groupe scolaire Gourgan prenant en compte des modifications et la réalisation de travaux en plus-values dont le détail suit :

N° et Objet du lot	Nom du titulaire	N° Avenant	Montant de l'avenant en € HT
1 VRD Espaces Verts (23035-01)	SAS CATUSSE TP	1	+ 19 975,00 (+ 9,45 %)
6 Cloison sèche - Menuiserie intérieure (23035-06)	SARL LOUBIERE	1	+ 11 977,91 (+ 17,67 %)
8 Peinture et revêtement muraux - Revêtement de sol souple (23035-08)	SAS GASTON Père et Fils	1	+ 432,00 (+ 1,58 %)
10 Chauffage - Sanitaire - Ventilation (23035-10)	SAS THERMATIC	1	+ 2 714,11 (+ 1,75 %)

Ces avenants prennent effet à compter de leur notification. Les autres conditions d'exécution du marché restent inchangées.

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication.

Article 3 : Prévision budgétaire

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Article 4 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aveyron.

Article 5 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 6 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 28 novembre 2024

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise en Préfecture le 28 novembre 2024
Publiée le 28 novembre 2024

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Signé : Christian TEYSSEDE
Acte dématérialisé